

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



10 décembre 2019

SESSION ORDINAIRE 2019-2020

**PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2019
ET DE BUDGET INITIAL 2020
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale du Budget et du Compte

par M. Ahmed MOUHSSIN

SOMMAIRE

1. Désignation du rapporteur	3
2. Examen conjoint de la proposition d'ajustement du budget 2019 et de budget initial 2020 du Parlement francophone bruxellois.....	3
3. Exposé du secrétaire général.....	3
4. Discussion générale conjointe.....	3
5. Examen conjoint des tableaux de l'ajustement 2019 et du budget initial 2020	4
5.1. Amendement au budget initial 2020, déposé par la présidente du Parlement.....	4
5.2. Tableau des dépenses ordinaires tel qu'amendé.....	4
5.3. Tableau des dépenses extraordinaires	4
5.4. Tableau des recettes ordinaires	4
5.5. Tableau des prélèvements sur fonds propres	4
6. Vote de l'ensemble	4
7. Approbation du rapport.....	4
8. Tableaux adoptés par la commission	4

Ont participé aux travaux : Mme Latifa Aït-Baala, Mme Barbara de Radiguès, Mme Isabelle Emmery, M. Marc-Jean Ghysels (président), M. David Leisterh, M. Ahmed Mouhssin, M. Sevkem Temiz, M. Luc Vancauwenberge et M. Michael Vossaert.

Ont également participé aux travaux : Mme Magali Plovie (présidente du Parlement), Mme Gladys Kazadi (députée), M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général) et M. Samuel Colonval (comptable).

Mesdames,
Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte a examiné, en sa réunion du 10 décembre 2019, la proposition d'ajustement du budget 2019 et de budget initial 2020 du Parlement francophone bruxellois.

1. Désignation du rapporteur

M. Ahmed Mouhssin est désigné en qualité de rapporteur, à l'unanimité des 8 membres présents.

2. Examen conjoint de la proposition d'ajustement du budget 2019 et de budget initial 2020 du Parlement francophone bruxellois

Sur proposition du **président de la commission**, celle-ci marque son assentiment à l'examen conjoint de l'ajustement du budget 2019 et du budget initial 2020 du Parlement francophone bruxellois.

3. Exposé du secrétaire général

Le secrétaire général présente les dépenses ajustées pour l'année 2019, ainsi que les dépenses du budget initial 2020 du Parlement francophone bruxellois, telles qu'elles figurent au document qui a été distribué aux membres de la commission [doc. 7 (2019-2020) n° 1].

Il synthétise les observations générales y figurant et développe les rubriques faisant l'objet de variations, comme indiqué au document.

Il présente ensuite les recettes tant pour l'ajustement 2019 que pour le budget initial 2020.

4. Discussion générale conjointe

À la demande du président de la commission, **la présidente du Parlement** présente l'amendement au tableau des dépenses ordinaires du budget initial 2020.

Il s'agit de mettre ce budget en adéquation avec une modification du Règlement qui devrait être votée lors de la plus prochaine séance plénière et qui a pour but d'élargir les conditions d'octroi d'une aide financière aux députés.

Un premier commissaire fait référence à la rubrique i4 des dépenses ordinaires à propos de laquelle le secrétaire général a rappelé qu'il s'agit des indemnités de départ pour les anciens membres du Bureau. Un complément d'information peut-il être fourni ?

Le secrétaire général précise qu'en 2010, sur proposition du Bureau, l'Assemblée a adopté un nouveau règlement relatif aux indemnités pour fonctions spéciales des membres du Bureau et du Bureau élargi. Ce dernier exclut pour l'avenir les indemnités de sortie liées à des fonctions spéciales, hormis en ce qui concerne le Président.

Ce règlement prévoit, cependant, une disposition transitoire qui préservait les droits acquis des membres du Bureau ayant exercé avant 2009. En effet, ils avaient promérité des indemnités de sortie pour fonctions spéciales. Certaines ont été liquidées en 2009, puis en 2014 et, enfin, en 2019, à l'issue du mandat des députés concernés.

Aucun nouveau droit n'a été créé mais ceux qui avaient été acquis avant l'adoption de ce règlement ont été maintenus. Au fur et à mesure que les parlementaires concernés quittent leurs fonctions, ils peuvent demander à percevoir cette indemnité.

Le premier intervenant susmentionné et une deuxième intervenante demandent comment se calcule cette indemnité.

Le secrétaire général souligne que le mode de calcul est identique à celui du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale tandis que les montants sont liés à ceux octroyés pour les fonctions spéciales.

La deuxième intervenante susmentionnée déclare que l'ajustement 2019 témoigne de la sobriété générale dont fait preuve le greffe du Parlement francophone bruxellois.

L'adoption future du compte 2018 permettra sans doute de constater un déficit limité.

Les ajustés successifs montrent un déficit récurrent. Il faudrait éventuellement négocier une augmentation de la dotation. Si structurellement, il y a un déficit à constater chaque année, il faut y pallier sans nécessairement s'appuyer sur la trésorerie confortable. Il faut réserver celle-ci à l'usage du bâtiment.

En outre, la députée salue la mutualisation des frais d'accès à l'internet des trois Assemblées bruxelloises. Cette synergie est aussi réalisée sur d'autres plans. Elle permet de diminuer les coûts de fonctionnement du Parlement au profit de dépenses destinées à l'ouverture du Parlement aux citoyens (médiation, partici-

pation citoyenne, déontologie, ...). Il faut aller dans la direction de la réconciliation du citoyen avec la démocratie et les Parlements.

Le secrétaire général précise qu'il n'y a pas de déficit structurel dans les comptes successifs mais que l'ajout de nouvelles obligations liées à des législations et réglementations nouvelles doit aussi entraîner une révision à la hausse de la dotation.

Il remercie, par ailleurs, le comptable, qui est également artisan de la gestion rigoureuse des deniers publics du Parlement, et ce dans le respect des réglementations.

Derrière les agents du service législatif que l'on voit en commissions et en séances plénières, il y a une équipe qui participe à la dynamique globale du greffe.

5. Examen conjoint des tableaux de l'ajustement 2019 et du budget initial 2020

5.1. Amendement au budget initial 2020, déposé par la présidente du Parlement

1. L'intitulé de la rubrique N « Aide aux groupes » est remplacé par l'intitulé suivant « Aides prises en application de l'article 12 du Règlement du Parlement ».
2. À la rubrique N – le montant de 297.000,00 euros est porté à 301.500,00 euros (+ 4.500,00 euros) et les tableaux sont adaptés en conséquence, soit un total des dépenses porté de 4.353.750,00 euros à 4.358.250,00 euros.

Justification

Modification du Règlement élargissant les conditions d'octroi d'une aide financière aux députés. Nécessité d'adapter les montants pour permettre au Bureau de l'appliquer.

L'amendement ne suscite aucun commentaire et est adopté par 8 voix pour et 1 voix contre.

5.2. Tableau des dépenses ordinaires tel qu'amendé

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté par 8 voix pour et 1 voix contre.

5.3. Tableau des dépenses extraordinaires

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté par 8 voix pour et 1 voix contre.

5.4. Tableau des recettes ordinaires

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté par 8 voix pour et 1 voix contre.

5.5. Tableau des prélèvements sur fonds propres

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté par 8 voix pour et 1 voix contre.

6. Vote de l'ensemble

La proposition d'ajustement du budget 2019 et de budget initial 2020 du Parlement francophone bruxellois, telle qu'amendée, est adoptée par 8 voix pour et 1 voix contre.

7. Approbation du rapport

Il est fait confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

8. Tableaux adoptés par la commission

Il est renvoyé aux tableaux tels qu'ils figurent au doc. 7 (2019-2020) n° 1, à l'exception du tableau des dépenses ordinaires amendé annexé ci-après.

Le Rapporteur,

Ahmed MOUHSSIN

Le Président,

Marc-Jean GHYSSELS

I. DÉPENSES

1. Ordinaires

Rubrique		Compte 2017	Ajustement 2018	Budget 2019	Ajustement 2019	Budget 2020
A	Personnel	2.542.606,34	2.560.000,00	2.635.000,00	2.568.500,00	2.565.000,00
A1	Traitements, indemnités	2.046.713,06	2.165.000,00	2.175.000,00	2.110.000,00	2.020.000,00
A2	Calcul	11.121,06	12.500,00	13.000,00	13.000,00	13.000,00
A3	Non-permanents	141.622,47	40.000,00	45.000,00	60.000,00	115.000,00
A4	Réserve	3.178,47	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
A5	formation	787,70	5.000,00	7.500,00	5.000,00	7.500,00
A6	Intervention achat ordinateur	3.339,26	5.000,00	5.000,00	3.000,00	0,00
A7	Dotation service social	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00
A8	Traitements, secrétariat présidence	278.397,01	265.000,00	320.000,00	310.000,00	340.000,00
A9	Assurances	44.947,31	50.000,00	52.000,00	50.000,00	52.000,00
B	Abonnements, livres	6.486,00	7.500,00	7.500,00	6.500,00	7.500,00
B1	Codes, livres	1515,00	2500,00	2000,00	1000,00	2000,00
B2	Abonnements, journaux	4.971,00	5.000,00	5.500,00	5.500,00	5.500,00
C	Bâtiments	429.586,77	491.000,00	521.000,00	505.500,00	515.500,00
C1	Loyers, charges	355.982,59	365.000,00	375.000,00	375.000,00	385.000,00
C2	Taxes, assurances	5.573,07	45.000,00	45.000,00	45.000,00	45.000,00
C3	Abonnements	909,93	1.000,00	1.000,00	500,00	500,00
C4	Nettoyage	60.706,73	70.000,00	80.000,00	65.000,00	70.000,00
C5	Rafrâichissement, maintenance	6.414,45	10.000,00	20.000,00	20.000,00	15.000,00
C6	Sous-rubrique supprimée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D	Mobilier, équipement, matériel	69.788,48	96.500,00	99.000,00	123.000,00	98.500,00
D1	Entretien, location	14.814,15	18.000,00	18.000,00	12.000,00	15.000,00
D2	Aménagements complémentaires	18.274,88	15.000,00	15.000,00	15.000,00	17.500,00
D3	Assurances	588,64	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
D4	Matériel informatique	19.278,31	30.000,00	25.000,00	55.000,00	25.000,00
D5	Internet - développements	16.832,50	32.500,00	40.000,00	40.000,00	40.000,00
E	Fournitures, frais d'administration	103.780,30	121.000,00	121.000,00	114.000,00	104.000,00
E1	Fournitures et imprimés	10.488,20	15.000,00	15.000,00	14.000,00	14.000,00
E2	Documents parl.	56.114,64	70.000,00	70.000,00	75.000,00	70.000,00
E3	Photocopies et Reprobel	50,27	0,00	0,00	0,00	0,00
E4	Téléphonie et poste	37.127,19	36.000,00	36.000,00	25.000,00	20.000,00
F	Transports	12.452,59	17.000,00	17.000,00	14.000,00	14.000,00
F1	Leasing, entretien et fonctionnement	11.878,39	16.000,00	16.000,00	13.000,00	13.000,00
F2	Déplacements divers	574,20	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
F3	Remplacement véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G	Relations publiques et internationales	32.326,69	80.000,00	85.000,00	77.000,00	70.000,00
G1	Protocole	29.621,60	30.000,00	30.000,00	30.000,00	35.000,00
G2	30 ans du Parlement		30.000,00	30.000,00	22.000,00	0,00
G3	Relations internationales	1.856,40	10.000,00	15.000,00	15.000,00	25.000,00
G4	Promotion	848,69	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
H	Initiatives culturelles / sociales	85.155,69	90.500,00	90.500,00	77.500,00	95.500,00
H1	Parrainages	32.900,00	35.000,00	35.000,00	30.000,00	35.000,00
H2	Initiatives culturelles / sociales	50.275,12	55.000,00	55.000,00	47.000,00	60.000,00
H3	Inscriptions à colloques	0,00	500,00	500,00	500,00	500,00
H4	Organisation colloques	1.980,57	0,00	0,00	0,00	0,00

Rubrique		Compte 2017	Ajustement 2018	Budget 2019	Ajustement 2019	Budget 2020
I	Fonctionnement P.F.B. et commissions	338.247,24	359.750,00	476.750,00	406.750,00	547.250,00
I 1	Commissions, Bureau, Bureau élargi	15.720,05	18.000,00	18.000,00	15.000,00	18.000,00
I 2	Indemnités	130.506,24	133.000,00	135.000,00	130.000,00	149.000,00
I 3	Rémunérations collaborateurs	185.947,55	200.000,00	215.000,00	200.000,00	230.000,00
I 4	Indemnité de départ	0,00	0,00	100.000,00	53.000,00	41.500,00
I 5	Services aux membres	4.323,40	7.000,00	7.000,00	7.000,00	7.000,00
I 6	Groupes de travail, prévisionnel déontologie, médiateur, particip citoyenne	0,00	0,00	0,00	0,00	100.000,00
I 7	Assoc. anciens parlementaires francophones	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00
J	Frais financiers	17.384,27	18.000,00	19.000,00	19.000,00	19.000,00
L	Honoraires études, jury	10.553,11	10.000,00	10.000,00	5.000,00	15.000,00
M	Divers	0,00	500,00	500,00	500,00	500,00
N	Aides prises en application de l'art. 12 du Règlement du Parlement	272.489,00	276.000,00	300.000,00	268.000,00	301.500,00
Q	Installation définitive	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	Gestion futur bâtiment	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	Inclusion de la personne handicapée	0,00	3.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
Totaux		3.920.856,48	4.130.750,00	4.387.250,00	4.190.250,00	4.358.250,00

